

Code de conduite

Réputation et respect de la Croix-Rouge

Je respecte les Principes de la Croix-Rouge : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité, universalité, et m'engage à agir conformément à ceux-ci.

Je respecte la Croix-Rouge en tant que label de protection et marque de fabrique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je n'utilise ce symbole que pour les activités conformes aux Principes de la Croix-Rouge et menées au nom de la Croix-Rouge.

Obligation et diligence

Je m'engage à respecter les accords conclus dans la convention d'intervention.

Je mène mon activité au mieux de mes connaissances et de ma conviction et assume mes responsabilités envers les personnes que je côtoie dans le cadre de mon activité pour la CRS Canton de Berne.

Confidentialité et protection des données

Conformément à la législation en vigueur, je m'engage à traiter de manière confidentielle toutes les données personnelles, ainsi que les informations de nature personnelle ou commerciale dont j'ai connaissance dans le cadre de mes activités pour la CRS Canton de Berne et à respecter les règles de protection des données. Le secret de fonction reste en vigueur même après la fin de l'activité bénévole.

Égalité de traitement

Je m'engage à traiter de manière égalitaire toutes les personnes que je côtoie dans le cadre de mon activité bénévole. En particulier, je ne les traite pas de manière inégale en fonction du genre, de l'origine, de l'âge, de la langue, des caractéristiques génétiques, de l'origine ethnique et sociale, du statut social, du mode de vie, de l'orientation sexuelle, de leurs convictions religieuses, idéologiques et politiques, ni en raison d'un handicap.

Prises de photos et enregistrements de films

Je m'engage à ne pas prendre de photos ni d'enregistrements vidéo des bénéficiaires. Toute exception doit être discutée à l'avance avec le coordinateur/la coordinatrice des bénévoles et uniquement avec le consentement écrit des client-e-s et bénéficiaires. Je n'utilise pas de manière abusive les photos et les films résultant des client-e-s et bénéficiaires (sur Internet, les réseaux sociaux, etc.) et uniquement selon l'objectif défini dans la déclaration de consentement.

Alcool et drogues

En tant que bénévole, je veille à agir de manière responsable en tout temps, dans le cadre de mon engagement envers la CRS Canton de Berne. En ce sens, je m'engage à m'abstenir de consommer de l'alcool ou des drogues pendant mon intervention bénévole, surtout si je mène une activité dans laquelle je suis responsable des personnes, qui m'ont été confiées ou à qui je devrais servir de modèle.

Publicité

Pendant mes activités bénévoles, je m'engage à ne pas faire de publicité pour d'autres prestations privées et, sur la base des Principes de la Croix-Rouge, à ne pas convaincre les personnes, qui m'ont été confiées d'attitudes politiques ou religieuses

Intégrité personnelle

Je m'engage à traiter les personnes liées à mon travail bénévole au sein de la CRS Canton de Berne de manière à ce que leur dignité, leurs droits et leur intégrité physique et sexuelle restent intacts. Je m'abstiens de toute forme de violence physique ou psychologique, telle que menaces, pressions, contrainte ou actions coercitives. Je ne rabaisse ni n'humilie les personnes, qui m'ont été confiées.

Intervention avec des mineurs ou des personnes particulièrement vulnérables¹

Lorsque je traite avec des enfants, des adolescent-e-s et particulièrement des personnes vulnérables, qui m'ont été confiées dans le cadre de mon activité bénévole, je m'engage à respecter les règles suivantes :

- Je laisse l'enfant, l'adolescent-e ou la personne particulièrement vulnérable effectuer toutes les actions, qui affectent son corps ou sa sphère privée (aller aux toilettes, se laver, s'habiller, etc.), tant qu'il ou elle est capable de le faire soi-même.
- Je m'engage à ne pas avoir de rapports sexuels avec des enfants, des adolescent-e-s et particulièrement des personnes vulnérables, à ne pas accomplir d'autres actes sexuels, à ne pas les inciter à avoir des actes sexuels ni à les impliquer dans un acte sexuel avec des tiers. Une déclaration ou une action de la personne concernée, interprétée comme un consentement, ne libère pas de cette obligation.
- Je ne montre pas d'écrits, d'enregistrements sonores ou d'images pornographiques, ni de jeux violents (sur Internet, consoles de jeux, télévision, etc.) et je ne les rends pas accessibles (p.ex. via des liens Internet/smartphone/YouTube).
- S'il existe un soupçon de violation de l'intégrité sexuelle, physique ou psychologique d'un enfant, d'un adolescent /d'une adolescente ou d'une personne particulièrement vulnérable, qui m'a été confiée par des représentants légaux, des proches, des voisins ou d'autres personnes de leur environnement, je m'engage à informer ma personne de contact à la CRS Canton de Berne.

Par ma signature, je confirme que je n'ai jamais été condamné/e pour avoir violé l'intégrité physique ou psychologique d'une autre personne, ni qu'une affaire de ce type soit en cours contre moi. De plus, je confirme par ma signature que j'ai pris note de tous les points énumérés ci-dessus et que je les respecte pleinement. Pour compléter cette déclaration personnelle, je sou mets également un extrait spécial du casier judiciaire destiné à des particuliers.

Lieu, Date :

Prénom, nom :

Signature

¹ À la CRS Canton de Berne, toutes les interventions bénévoles sont considérées comme des activités avec des mineurs ou avec des personnes particulièrement vulnérables. Cela ne s'applique exclusivement pas aux interventions ponctuelles sans contact direct avec les bénéficiaires.